

Séance d'information publique

Modification au zonage en vue de permettre la construction d'une école primaire dans le Parc de la Fontaine



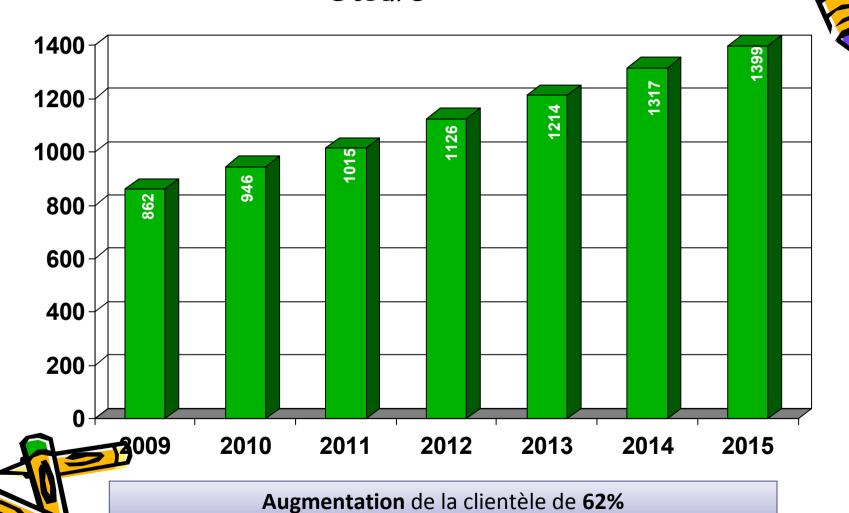
La présentation

- · Mot de bienvenue
- · Les besoins de la CSMB
- · Rôle de l'arrondissement de Verdun
- · Les options d'implantation de la nouvelle école (avantages/inconvénients)
- · Les options dans le parc de la Fontaine
- · L'échéancier du projet
- La suite de la procédure de la modification au zonage
- · Période de questions d'éclaircissement





Prévisions du MÉLS 2011 Clientèle préscolaire et primaire de l'Île-des-Sœurs



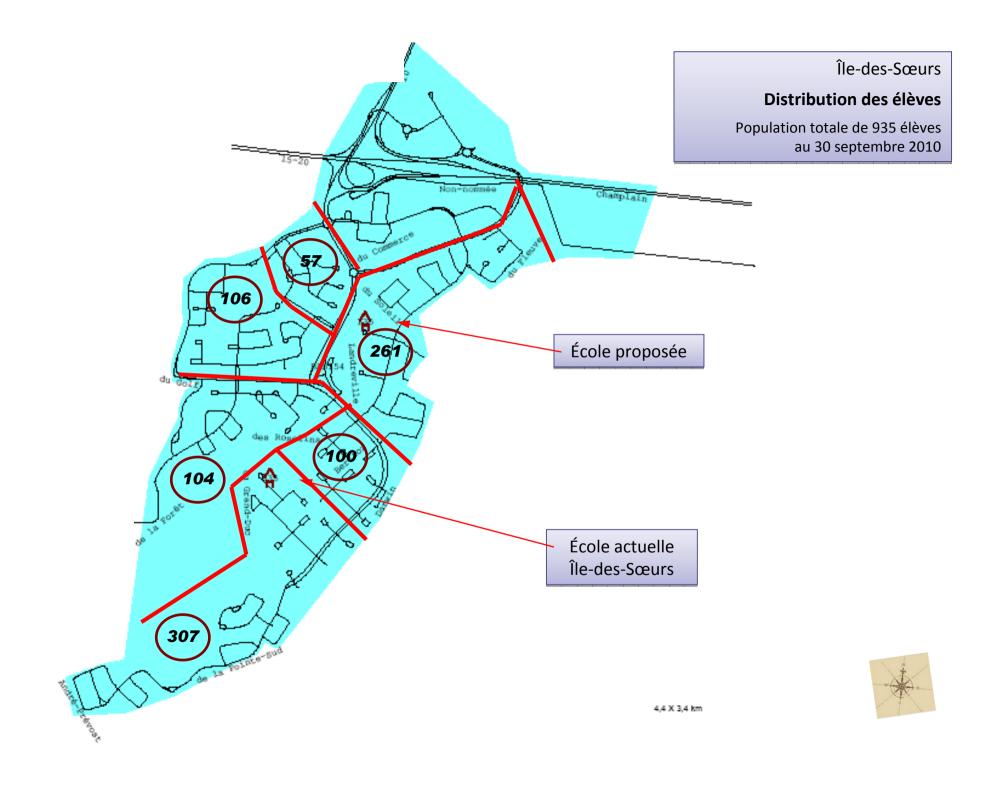
Baisse du ratio maître/élèves

Impact sur le nombre de groupes

Ratio	2010		2015	
	Nombre d'élèves	Nombre de groupes	Nombre d'élèves *	Nombre de groupes
Actuel	935	41	1399	56
Nouveau	935	43	1399	61

^{*} Nombre d'élèves prévus par le MELS en 2011





L'école au parc Elgar





Les besoins de la CSMB

- Le parc Elgar ne peut plus recevoir un nouvel agrandissement de l'école
 - Manque de terrains
 - Pas de cour d'école suffisante
 - Taille de l'École (difficulté de gestion et capacité d'accueil)
 - Difficulté de contrôle des allées et venues des enfants du primaire dans une école de cette envergure

L'école au parc Elgar







Rappel du Plan directeur

- Le Plan directeur de 1967 prévoyait, pour une population de 48 000 personnes, le concept de Parc-École-Pôle communautaire dans 3 secteurs
 - Le parc Elgar
 - Le parc de la Fontaine
 - La partie centrale entre Ch. Du Golf/Marguerite-Bourgeoys/ boul. I.D.S.



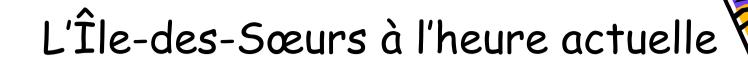
Plan directeur de 1967





Rappel du Plan directeur

- Pour une population de moins de 25 000 personnes à l'ultime: Les 3 pôles civiques de quartier sont:
 - Elgar
 - · de la Fontaine
 - · Archambault







Rôle de l'arrondissement

- L'arrondissement fournit les informations sur le développement en cours et à venir depuis juillet 2000
 - Les 20 dernières années ont généré la construction de plus de 1200 maisons unifamiliales...
 - Il en reste moins de 100 à construire sur les 4000 logements à venir
- Le gouvernement du Québec exige comme condition essentielle que les Villes offrent gratuitement le terrain pour la construction de toute nouvelle école
- L'arrondissement s'est engagé dans son PU à supporter la CSMB pour une nouvelle école

Plan d'urbanisme -Arrondissement de Verdun

Objectif 10

« Consolider les pôles civiques et communautaires existants en accordant la priorité à la concentration des activités socio-communautaires et des services municipaux à la population »

Action 10.5

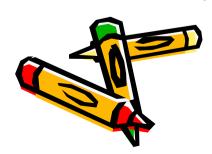
« Supporter les démarches de la Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys relativement au maintien d'une offre adéquate pour le cycle du primaire. »

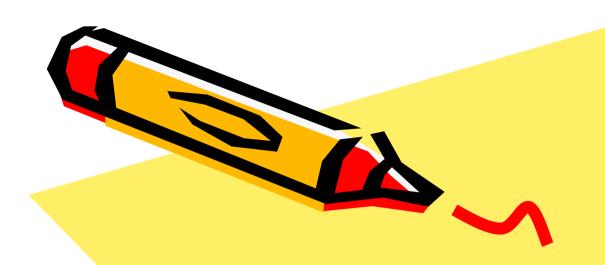


Rôle de l'arrondissement

(indépendamment de l'emplacement)

- · L'arrondissement accorde un droit superficiaire pour le bâtiment (le fond de terrain reste à la Ville)
- L'arrondissement accorde une servitude pour l'utilisation de certains espaces durant les heures d'école (Ex: cour d'école)
- La CSMB accorde à l'arrondissement des droits d'usage du gymnase à des fins communautaires, de sports et de loisirs
- L'arrondissement contrôle la qualité d'intégration architecturale et de paysage en appliquant les principes de développement durable





Les options d'implantation de la nouvelle école

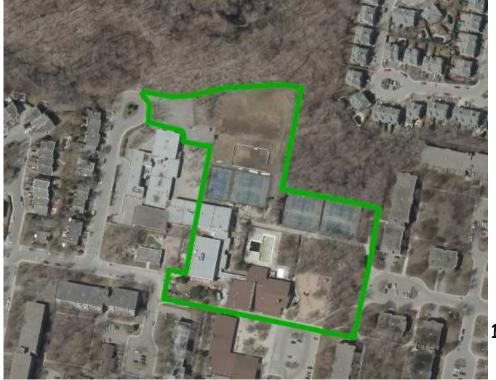
- Sur un terrain public
- · Sur un terrain privé vacant



Les options d'implantation sur terrain public

- · Parc Elgar: 3,0 ha
 - Aucun espace disponible
- · Contenu:
 - Centre Communautaire
 - Bibliothèque
 - Gymnase polyvalent
 - Piscine
 - Terrains de jeux
 - 6 Tennis
 - 1 Basketball
 - Cour libre pour patinoires et soccer







Les options d'implantation sur terrain public

- Parc Archambault: 8,2 ha
 - 1,7 ha disponible.
 - «Pieutage» et contrôle de biogaz ne permettant pas une école

Contenu:

- Jardins communautaires
- Terrains de soccer
- Chalet multifonctions (à venir)
- Terrains de jeux (à venir)
- Équipements sportifs et de loisirs pour adultes et ados (à venir)
- Reboisement (à venir)







Les options d'implantation sur terrain public

- Parc de la Fontaine: 4,3 ha
 - 0,7 ha disponible
 - Possibilité d'intégration paysagère
 - École de marcheurs
 - Ajout d'un gymnase complémentaire aux services existants
- Contenu:
 - 6 Tennis
 - Piscine
 - Aire de stationnement
 - 2 aires de jeux pour enfants
 - Cour libre pour patinoires et soccer
 - Enclos pour chiens

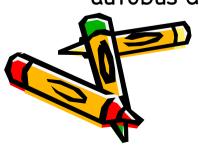






Les options d'implantation sur terrain privé

- Terrain vacant privé rue Levert: 0,75 ha
 - Coût d'achat: 6 à 7 M\$
 - Modification au zonage requis
 - Difficulté importante d'obtenir une autorisation de Mtl pour le financement
 - Délai additionnel important de 6 mois à 1 an
 - Exige selon la CSMB plus de déplacement en autobus des élèves







Financement pour l'achat d'un terrain

· Hypothèse: Coût d'achat: 7 M\$

- Coût du financement par règlement d'emprunt équivalent à:

 entre 11\$ et 14\$ / an / 100 000\$ d'évaluation foncière par année pendant 20 ans avec un taux d'intérêt entre 3,5 et 7,0%

```
 Propriété de 250 000$ = 37$ à 49$/année
 Propriété de 500 000$ = 74$ à 98$/année
 Propriété de 750 000$ = 111$ à 148$/année
 Propriété de 1 000 000$ = 148$ à 197/année
```

- Possibilité de recourir à un paiement comptant

• À payer comptant = 213\$ / 100 000\$ d'évaluation foncière

Propriété de 250 000\$ = 533\$
 Propriété de 500 000\$ = 1065\$
 Propriété de 750 000\$ = 1598\$
 Propriété de 1 000 000\$ = 2130\$

NB: Possibilité de payer sur 2 ans

Les options d'implantation sur terrain privé

- Terrains vacants privés
 Pointe nord ou Pointe sud
 - Impact majeur à prévoir en raison du bris d'ententes de développement (contrats)
 - Coûts et indemnisation
 largement supérieur à 10 M\$
 - Modification au zonage requis
 - Exige déplacement en autobus

des élèves

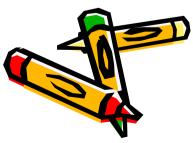












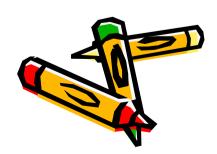


Les options dans le parc de la Fontaine

Les exigences de l'arrondissement:

Critères de design

- · Maintien de la vocation et des équipements du parc
- Une école 3-18 avec gymnase double vitrée permettant d'ajouter des services aux résidents en complémentarité avec les tennis et la piscine
- · Une architecture de qualité en briques d'argile
- Une cour d'école ceinturée d'arbres sans asphalte de type parc-École avec clôture ornementale

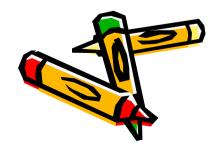


Les options dans le parc de la Fontaine

Les exigences de l'arrondissement:

Critères de design

- Occupation minimale au sol du bâtiment
- Maintien des axes de circulation piétonnière en tout temps
- Mesures de compensation pour les quelques arbres qui seraient abattus ou déplacés



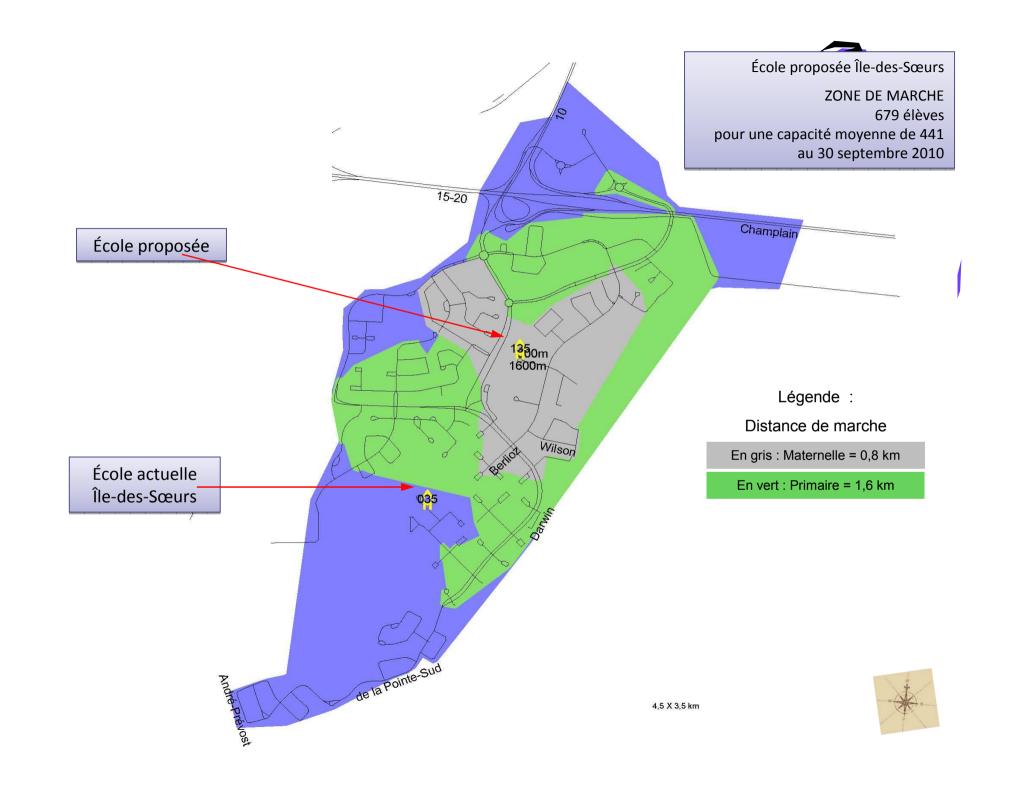
Les options dans le parc de la Fontaine

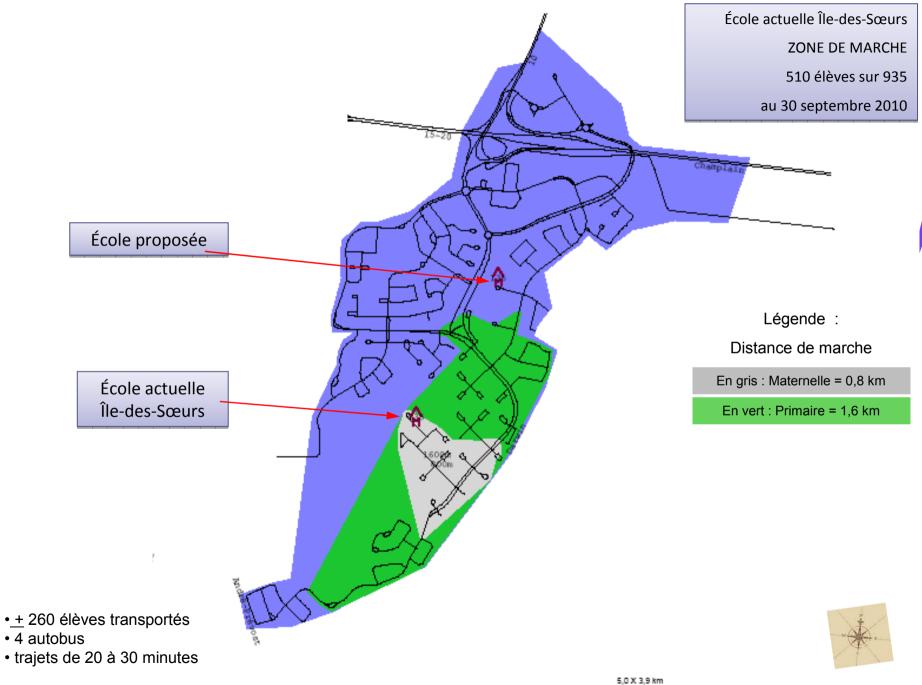
Les exigences de l'arrondissement:

Critères de design

- Une construction sans ajout d'aires de stationnement
- · Une construction s'appuyant sur les principes de développement durable
- Une localisation sécuritaire favorisant les marcheurs (voire «sans autobus»)







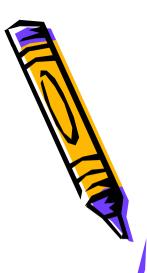




Vue sur le terrain à partir du coin Berlioz / Place de la Fontaine









Vue panoramique sur le terrain à partir du rond-point de la rue Place de la Fontaine



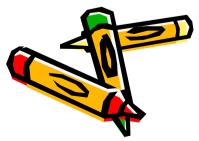






Vue panoramique sur le terrain à partir de la rue Place de la Fontaine



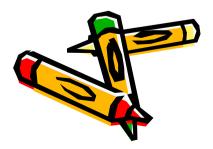


Occupation du bâtiment = 0.3 ha / 4.3 ha = 7% du parc



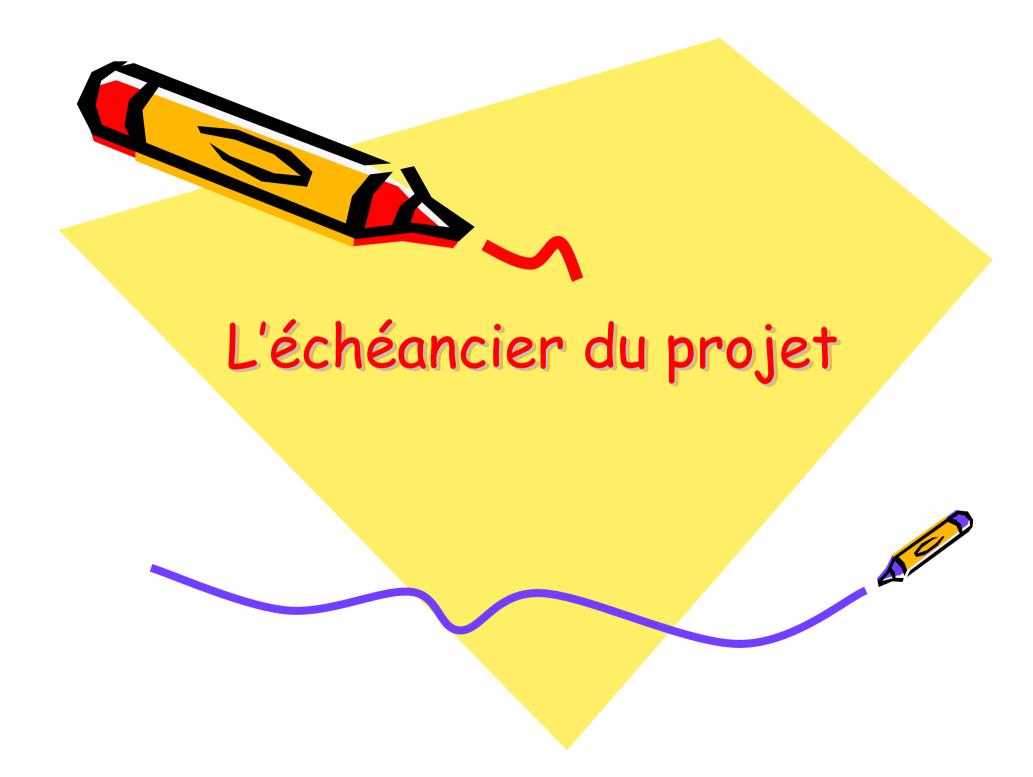










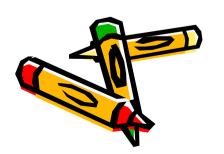


L'échéancier du projet

cheminement standard selon la ČSMB

- Appel d'offres pour les professionnels
- Modification au zonage
- Élaboration plans et devis préliminaires
- Élaboration plans et devis soumissions
- Approbation Conseil des commissaires
- Présentation des plans au MELS
- Appel d'offres entrepreneurs
- Octroi du contrat
- Construction

- 9 Mai 27 mai 2011
 - Avril à Juin 2011
- 13 Juin 30 Sept 2011
 - Octobre Nov 2011
- 6 Décembre 2011
- **15 Décembre 2011**
- 9 Janvier 3 fév 2012
- **7 Février 2012**
 - Février à Déc 2012



Note : Les dates constituent des jalons pour l'échéancier



· Consultation publique

· Adoption du 2e projet de règlement

· Avis public des requêtes de registre

· Réception des requêtes de registre

· Adoption du règlement

· Avis public pour le registre (si nécessaire)

· Tenue du registre (si nécessaire)

Le 18 mai

Le 24 mai

Le 26 mai

Jusqu'au 3 juin

Le 7 juin

Le 16 juin

Le 27 juin



Zones contiguës au Parc de la Fontaine

